



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 63054

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le développement et la banalisation du crack en Île-de-France. En effet, le développement de ce stupéfiant est particulièrement inquiétant depuis quelques mois, notamment par un nouveau contexte de consommation où le crack présente une image moins négative, où les consommateurs ignorent largement les risques qu'ils prennent en utilisant ce produit nouveau. Il serait donc nécessaire d'adopter une nouvelle politique de prévention, par une meilleure connaissance du profil des usagers. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années les autorités sanitaires d'Île-de-France déploient une vigilance particulière dans le domaine du crack. Le préfet de région d'Île-de-France a lancé le 15 septembre 2005 un plan crack régional associant les différents services de l'État et les représentants des collectivités territoriales concernées. Ce plan était annoncé dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place et répondent aux différentes problématiques dont celle de la prévention, ainsi que celle de la prise en charge socio-sanitaire des usagers de crack et poly-toxicomanes en errance. Le groupe prévention a conduit plusieurs initiatives : mise en place d'actions en milieu scolaire en matière de prévention du crack, en collaboration avec l'éducation nationale, la police, les professionnels de la prévention et les acteurs de la gestion urbaine de proximité (bailleurs sociaux, RATP, Poste, agents de sécurité) au sein de groupes locaux de travail visant à gérer et réguler les situations difficiles avec les usagers de drogues ; diffusion d'une plaquette élaborée par le groupe « prévention » du plan crack, dans le cadre d'ateliers de travail s'appuyant sur des récits de vie, intitulée « Comprendre le sens des conduites à risques pour agir en prévention » ; mise en oeuvre des « pistes de prévention » pour combattre l'économie souterraine, lutter contre le décrochage et l'exclusion du système scolaire, réguler les liens familiaux, renforcer les liens de citoyenneté, réduire les tensions, lutter contre les discriminations, prévenir les conflits de culture, prévenir le marquage pénal, maintenir des liens avec les personnes à la rue. Le caractère régional du dispositif mis en place a permis de l'adapter aux évolutions géographiques et épidémiologiques, notamment à l'apparition de consommateurs plus jeunes en Seine-Saint-Denis. Les services de l'État encouragent fortement la coopération des structures de soins et de prévention des différents départements, particulièrement de Paris et de la Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63054

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10574

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11744